



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2021-060

PUBLIÉ LE 15 MARS 2021

Sommaire

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-177 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle TOURTRES (2 pages)	Page 3
47-2021-02-18-178 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle TREMONS (2 pages)	Page 6
47-2021-02-18-179 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle TRENTELS (2 pages)	Page 9
47-2021-02-18-180 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle VARES (2 pages)	Page 12
47-2021-02-18-181 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle VERTEUIL (2 pages)	Page 15
47-2021-02-18-182 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle VILLEBRAMAR (2 pages)	Page 18
47-2021-02-18-183 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle VILLEFRANCHE DU QUEYRAN (2 pages)	Page 21
47-2021-02-18-184 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle VILLENEUVE DE DURAS (2 pages)	Page 24
47-2021-02-18-185 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle VILLEREAL (2 pages)	Page 27
47-2021-02-18-186 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle VILLETON (2 pages)	Page 30
47-2021-02-18-187 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle VIRAZEIL (2 pages)	Page 33
47-2021-02-18-188 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle XAINTRAILLES (2 pages)	Page 36

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-177

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle TOURTRES

**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de TOURTRÈS -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de TOURTRÈS ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de TOURTRÈS, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
POTIER François	VUARNET Matthias	SULBLÉ Carole		LE BORGNE Eric	PHILIPPON Céline

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de TOURTRÈS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-178

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle TREMONS

**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de TRÉMONS -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de TRÉMONS ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

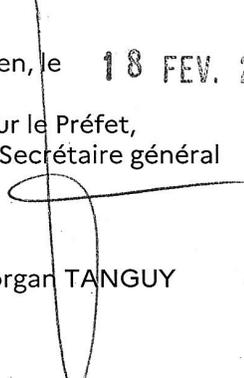
Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de TRÉMONS, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
BALDET Jean-Marc		DEVILLE Marie-Ange	MARLIAC Daniel	DESCOMPS Jean	MALLARONI Catherine

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de TRÉMONS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général


Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-179

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle TRENTELS

**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de TRENTELS -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de TRENTELS ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de TRENTELS, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
RENOULLEAU Sandra	BONNOR Richard	BONNEILH André	GARDET Viviane	GORNY Viviane	BOHAS Patrick

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de TRENTELS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-180

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle VARES



**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de VARES -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de VARES ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de VARES, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
FACCIN Cécile		PAYET Michèle		MATEU André	

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de VARES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-181

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle VERTEUIL



**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de VERTEUIL-D'AGENAIS -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de VERTEUIL-D'AGENAIS ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de VERTEUIL-D'AGENAIS, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
MONTEIL Sylviane.		BERTRAND André		RODES Aimé	

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de VERTEUIL D'AGENAIS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-182

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle VILLEBRAMAR

**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de VILLEBRAMAR -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de VILLEBRAMAR ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de VILLEBRAMAR, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
TORRESAN Cédric		RAMPILLOU Hugette		HENRY Laëtitia	

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de VILLEBRAMAR sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-183

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle VILLEFRANCHE DU QUEYRAN



**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
BONNE Marie Josette	MEDAIL Nicole	PARAGE Fabien	BAUDAS Henri	BERNARD Jean-Michel	GARIN ean-Marc

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-184

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle VILLENEUVE DE DURAS



**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de VILLENEUVE-DE-DURAS -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de VILLENEUVE-DE-DURAS ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de VILLENEUVE-DE-DURAS, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
BOUDOU Marianne		BONNY Claudine		VALLIER Lydia	

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de VILLENEUVE-DE-DURAS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agén, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-185

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle VILLEREAL



**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de VILLERÉAL -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de VILLERÉAL ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de VILLERÉAL, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
AVEZOU Sylvie	CHAUVET Magali	JULIEN Martine	SCHIANO LOMORIELLO Jacques	RENNER Didier	GERARDIN Cécile

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de VILLERÉAL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-186

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle VILLETON



**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de VILLETON -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de VILLETON ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de VILLETON, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
BANCTEL Bernard		DAUJARD Monique		BAZAS Michel	

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de VILLETON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-187

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle VIRAZEIL

**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de Virazeil -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de Virazeil ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de Virazeil les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

1 ^{ère} LISTE		2 ^{nde} LISTE	
TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
THEVEUX Marcel	VALENTI Monique	PARAGE Marie-Line	BRIEDA Eric
ZOÏA Annie		GLANES Patrick	
REVERTE Antoine			

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de Virazeil sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-18-188

arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle XAINTRAILLES



**Arrêté n°
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
- commune de XAINTRAILLES -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu les propositions du maire de la commune de XAINTRAILLES ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de XAINTRAILLES, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
CYPRIEN Bruno	CASTEGNARO Danielle	LAGO Michel		GARRIGUE Nadine	

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de XAINTRAILLES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 FEV. 2021

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

